

Le Comede Loire vous invite à des Regards Croisés

**L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET LA DETRESSE MEDICALE
POUR LES ETRANGERS EN SITUATION PRECAIRE**

**Jeudi 19 décembre 2013
de 20h à 21h30**

**à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
Hôpital Saint-Etienne Bellevue
Pavillon 54 – salle 104 (1^{er} étage)
25 Bd Pasteur, 42100 Saint-Etienne
GPS: Longitude: 04° 23' 27'' Est - Latitude: 45° 24' 43'' Nord
Tramway 1: Solaure/Hôpital nord, dir. Solaure
Tramway 3: Chateaucieux/Bellevue
Bus n°7: Bellevue/Michon**

Avec les interventions de:

Aurélie Pialou, avocate au barreau de Saint-Etienne
Bernard Durafour, bénévole au Secours Catholique
Bénédicte Maraval, assistante sociale au Comede
Alain Turi, médecin généraliste à Clermont-Ferrand



Le Comede Loire
14 rue de la Résistance
42000 Saint-Etienne
Tel : 06 64 93 32 73
Mel : comede42@laposte.net

"Il appartient à l'Etat de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence à toute personne sans abri", nous dit la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2012.

Et pourtant, au printemps dernier dans la Loire, des dizaines de familles de demandeurs d'asile apprenaient qu'elles allaient devoir quitter leur hébergement.

Afin d'obtenir gain de cause devant les tribunaux, les associations, les juristes et les avocats qui accompagnent ces familles ont recours au concept de détresse médicale. L'article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles nous apprend ainsi que : *"Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence"* (ce qui n'est pas sans soulever certaines questions : faut-il d'ailleurs toujours "médicaliser" des dossiers qui ne devraient, en définitive, ne relever que du Droit au Logement?).

Mais même les critères médicaux à eux seuls ne sont plus suffisants et les hébergements d'urgence deviennent toujours plus inaccessibles.

Nous nous réunirons pour écouter les témoignages de plusieurs professionnels qui travaillent au quotidien avec des migrants à Saint-Etienne, Paris et Clermont-Ferrand.

Au-delà des constats, collectés dans les secteurs sociaux, médicaux ou juridiques, et de ces expériences partagées, nous envisagerons dans nos débats les façons dont nous pourrions agir collectivement pour que les étrangers en situation précaire puissent accéder, puisque tel est notre but, plus facilement à l'hébergement d'urgence.